

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ADOPTION DU PLAN DE FORMATION POUR 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 19 MAI 2017,

Vu le code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;  
Vu le Comité Technique du 16 mai 2017 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Adoption du plan / offre de formation de l'Université Clermont Auvergne pour l'année 2017, axes stratégiques et modalités.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne,

APRES avoir délibéré,

**DECIDE**

Le plan de formation 2017 de l'UCA, tel que défini en annexe, est adopté.

Membres en exercice : 37  
Votes : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions: 0

Le Président,

  
Mathias BERNARD 

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-05-19-04

TRANSMIS AU RECTEUR : 22/05/2017

PUBLIE LE : 22/05/2017

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*